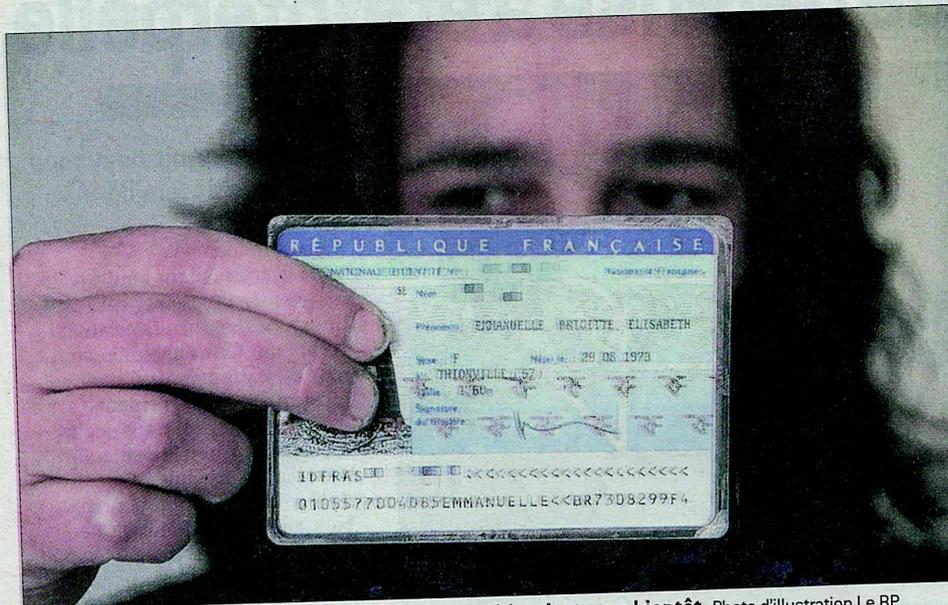


La réforme de la carte d'identité, c'est pour bientôt



■ Faire sa carte d'identité ailleurs que dans sa mairie, c'est pour bientôt. Photo d'illustration Le BP

Une modification profonde dans la façon de faire sa carte d'identité est en cours de test. Elle pourrait être appliquée au printemps dans l'ensemble des départements.

On parle beaucoup, depuis quelques jours, d'un méga fichier baptisé "Titres électroniques sécurisés" (TES) : il a fait l'objet d'un décret paru le 30 octobre au Journal officiel. Ce fichier, déjà contesté, réunirait, dans une seule base de données (identité, couleur des yeux, domicile, photo, empreintes digitales, etc.), les renseignements concernant les détenteurs d'un passeport et d'une carte d'identité et concerne potentiellement près de 60 millions de Fran-

çais. Il devrait permettre de « procéder à l'établissement, à la délivrance, au renouvellement et à l'invalidation des cartes nationales d'identité et des passeports ».

Aller dans une mairie équipée en biométrique

Ce qui signifie, concrètement, qu'au lieu de se rendre à la mairie de leur domicile pour faire faire ou renouveler leur carte d'identité, les Français devront, pour toutes leurs démarches, aller dans une mairie équipée d'un des dispositifs de recueil de données mis en place pour les passeports biométriques.

Depuis la mise en application des dispositions concer-

nant l'établissement des passeports en 2009, le Jura est doté de 16 stations biométriques réparties dans 14 communes : Arbois, Arinthod, Bletterans, Champagnole, Chaussin, Clairvaux-les-Lacs, Dole, Lons, Moirans-en-Montagne, Morez, Orchamps, Orgelet, Saint-Amour et Saint-Claude. Lons et Dole disposent chacune équipées de deux stations.

L'inspection générale de l'administration aurait préconisé l'installation de 250 dispositifs supplémentaires en France.

L'expérience est, à l'heure actuelle, en phase de test dans les Yvelines mais pourrait être généralisée à l'ensemble des départements dès mars.

Les maires de Bourgogne Franche-Comté et du Jura y sont opposés

En séminaire à Dole jeudi dernier, les présidents des associations des maires et présidents d'intercommunalités de Bourgogne Franche-Comté ont fait part de leur mécontentement concernant la nouvelle procédure d'établissement des cartes nationales d'identité (CNI). Les élus déplorent « l'éloignement pour le citoyen des structures administratives compétentes particulièrement pour les personnes âgées, handicapées ou isolées ». « De plus, les délais de leur mise en œuvre ont été jugés très courts (généralisation prévue pour mars 2017, après expérimentations lancées en novembre 2016). Nous comprenons le double objectif de lutte contre la fraude et d'économies recherchées par l'État, mais

nous n'acceptons pas, pour autant, ni d'être mis devant le fait accompli, ni cet affaiblissement supplémentaire de la commune, couplé à une réduction du service à la population ». Ils demanderont à l'Association des maires de France (AMF) de rester mobilisée pour rechercher une solution plus satisfaisante conciliant l'impératif de sécurisation de la délivrance des titres et l'intérêt d'offrir à un maximum de nos concitoyens un service de proximité suffisante, par exemple au moyen de dispositifs mobiles de recueils des données. Dans le Jura, le sujet devrait être abordé le 13 décembre lors du prochain conseil d'administration de l'association des maires (AMJ) en présence du préfet, Richard Vignon.